

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 31/03/2017

Présents :

Nicole BARD, Martine CATERINO, Pascal DESROUSSEAUX, Marie-Christine DESROUSSEAUX, Laurence LAMALLE. Anne LAUGIER, Claude MARMIER, Aurelio VICQUERY.

Absent excusé : Jacky HANCKE, qui donne pouvoir à Aurelio VICQUERY.

Secrétaire de séance : Claude MARMIER.

Séance ouverte à 19 h 30.

1/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Rappelons que suite à la dissolution de la Communauté de Communes, les associations à caractère intercommunales ne reçoivent plus de la part de la CDC aucune subvention à partir de cette année. Une note d'information émanant de Troyes Champagne Métropole nous informe que le service des finances engage le recensement des associations concernées. Dans un second temps, le service juridique s'assurera de la légalité de poursuivre le versement des dites subventions au regard des statuts de l'agglomération et de la règle interdisant le double financement commune-intercommunalité sur une même action. Dans l'attente de cette décision, le Conseil suspend l'étude des subventions demandées par les différentes associations concernées. Des provisions sont inscrites au budget 2017 en termes de dépenses et recettes pour répondre à cette problématique.

Vote des subventions communales :

1 000 € pour le FC Bucey, avec 8 voix pour et 1 abstention,

1 000 € pour l'ASPBO, 50 € pour l'Amicale des Pêcheurs, 1 600 € pour l'AAB (soit 1000€ annuels et 600€ exceptionnellement pour l'organisation des journées « L'Aube en Champagne »), 300 € pour la section gymnastique, 200 € pour l'AAEB et 50 € pour le Souvenir Français représenté à Bucey par Aurelio VICQUERY, ces 7 derniers montants étant votés à l'unanimité.

2/ Concession au cimetière

Dans un précédent conseil, nous avons choisi de supprimer les concessions à perpétuité et de les remplacer par une concession de 99 ans ; or il s'avère que cette durée n'est plus applicable, ramenant de ce fait la concession la plus longue à 50 ans (renouvelables). Nous votons donc, après délibération, pour la suppression de la perpétuité par 6 voix pour et 3 abstentions.

3/ Création de poste – Contrat aidé

En complément du poste de Louis COLLOT, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un contrat aidé de 20 heures sur la base d'une aide de 76%. Le profil recherché est celui d'un agent polyvalent autonome avec des compétences en maçonnerie, entretien des bâtiments et espaces verts. Ce qui représente une enveloppe d'environ 3 700 €/an.

Adopté à l'unanimité.

11/ Travaux de l'église – Demande de fonds de concours TCM

Monsieur le Maire propose de choisir l'entreprise CHATIGNOUX pour l'exécution des travaux de la voûte, en continuité des travaux préalablement exécutés par cette même entreprise en début d'année, pour un montant de 6840,40€.

Une demande de fonds de concours sera déposée auprès de Troyes Champagne Métropole.

Adopté à l'unanimité.

12/ Compte de gestion du Receveur 2016 – Commune et Service des Eaux

Il s'agit de comparer les chiffres établis par la mairie à l'aide de notre propre logiciel, avec les résultats annoncés par la Trésorerie.

Commune : Dépenses d'investissement : 39 346,06 €
 Recettes d'investissement : 147 798,92 €
 Dépenses de fonctionnement : 244 304,76 €
 Recettes de fonctionnement : 313 973,16 €

Service des Eaux : Dépenses d'investissement : 5 420,92 €
 Dépenses de fonctionnement : 35 733,81 €
 Recettes d'investissement : 8 926,69 €
 Recettes de fonctionnement : 36 612,95 €

Ces chiffres sont conformes de part et d'autre.

13/ Vote des comptes administratifs 2016 de la Commune et du Service des Eaux.

Adopté à l'unanimité.

14/ Vote des taxes communales

Dans un principe de neutralité fiscale adopté par TROYES CHAMPAGNE METROPOLE lors de la fusion de la Communauté de Communes des Portes du Pays d'Othe, **pour garantir aux contribuables ménages une stabilité de leur imposition et assurer à la commune les mêmes rentrées fiscales**, il convient de modifier le taux des taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti. Le manque à gagner pour la commune faisant l'objet d'une attribution de compensation.

Taux communaux	Avant fusion	Variation neutralité	Taux 2017
Taxe d'habitation	12,20%	+1,52%	13,72%
Foncier bâti	19,33%	+2,14%	21,47%
Foncier non bâti	27,07%	+2,03%	29,10%

Adopté à l'unanimité.

4/ Contrat de l'apparitrice

Le contrat de Lucette BEROST arrive à son terme le 05/05/17. Il est donc à reconduire, pour une durée d'un an, à raison d'une heure de travail par semaine. Pas d'objections.

5/ Indemnités des élus

Les indemnités des élus bénéficient en 2017 de la hausse de l'indice de calcul appliquée par le gouvernement (qui passe de 1015 à 1022). Pas d'objections.

6/ Remboursement des frais kilométriques pour les agents utilisant leur véhicule personnel pour le besoin de leur service

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les agents sont remboursés des frais kilométriques lorsqu'ils utilisent leur véhicule personnel pour les besoins de leur service. La délibération précédente étant trop précise sur les caractéristiques du véhicule, Monsieur le Maire propose une délibération plus générale, remboursant les agents sur le barème légal en vigueur. Adopté à l'unanimité.

7/ Avance SIGRS

Le fonctionnement du SIGRS nécessite régulièrement des avances de fonds, environ 3 fois au cours d'une année ; la somme totale est incluse dans le budget annuel et périodiquement les fonds sont débloqués. Nous délibérerons sur les échéances et montant des acomptes dès que nous serons en possession de la délibération du SIGRS, précisant les modalités.

8/ Demande d'un particulier pour rendre un terrain constructible

Un citoyen demeurant à Sainte Savine et possédant un terrain nu à Bucey localisé entre la rue du Carrefour et le ru de Bucey souhaiterait pouvoir rendre constructible son terrain. Il s'est adressé à la mairie pour demander si ce terrain, actuellement non constructible, pouvait bénéficier d'une dérogation et être déclaré constructible. Après délibération et examen de la situation géographique et de l'importance de la superficie du terrain concerné, nous allons inviter cette personne à patienter jusqu'à l'établissement d'un prochain plan d'urbanisme, sa demande n'étant pas recevable dans l'état actuel, sans étude approfondie. Adopté à l'unanimité.

9/ Vœux de soutien AMF

Un courrier de demande de soutien est parvenu à la mairie de la part de l'Association des Maires de France : pas d'objections à ce que nous apportions un vote de soutien à l'AMF et à son Président.

10/ Accessibilité du Stade – Demande de fonds de concours TCM

L'étude qui avait été faite pour l'accessibilité aux bâtiments publics (création d'un parking à la place du tennis, accessibilité aux vestiaires du stade, accès à l'église) a été revue entièrement, en liaison avec le CDHU (Conseil en Développement Habitat et Urbanisme), avec qui nous allons choisir de travailler sur ce dossier très lourd. La nouvelle estimation se monte à 42 631,82 € TTC. Nous pouvons obtenir une DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de 30%) et également bénéficier d'un fonds de concours auprès de TCM d'un montant de 20% et sous réserve une aide parlementaire de 5000€ de la part de Monsieur MATHIS. Le solde sera autofinancé par la commune. Adopté à l'unanimité.

15/ Budget Primitif de la commune 2017 :

Dépenses de fonctionnement :	367 139,00 €
Recettes de fonctionnement :	544 737,29 €
Dépenses d'investissement :	125 994,34 €
Recettes d'investissement :	125 994,34 €
Excédent prévu fin 2017 :	177 598.29 €

Budget Primitif du Service des Eaux 2017 :

Dépenses de fonctionnement :	41 940,00 €
Recettes de fonctionnement :	124 421,97 €
Dépenses d'investissement :	11 024,91 €
Recettes d'investissement :	28 636,77 €
Excédent prévu fin 2017 :	100 093.83 €

16/Questions diverses

a/ un habitant se propose d'acheter une parcelle de terrain située vers le moulin de Cliquat, et actuellement cultivée par Pascal TOULOUSE ; cette demande est rejetée. Adopté à l'unanimité.

b/ changement des jours de collecte des ordures ménagères, ce sera désormais le mardi, et la collecte du tri sélectif se fera désormais le vendredi des semaines impaires. Ces changements interviennent à partir du 14 avril 2017.

c/ un courrier a été adressé à la mairie en provenance de l'organisme organisateur du concours des villages fleuris, accusant réception de notre décision de ne pas renouveler notre participation à ce concours.

d/ Monsieur le Maire nous informe que des flyers proposant des passeports loisirs émanant de TROYES CHAMPAGNE METROPOLE pour les enfants de 4 à 16 ans durant les vacances scolaires de Pâques seront disponibles en mairie. Ces imprimés seront également mis à disposition dans les écoles.

Fin de la séance : 22 h 45.

